MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES — Joseph P. Hefr à Josephine Blanchard, Raoul J. Seghers à Marie A. Coz, Joseph Arena à Amélie Serin, L. Joseph Franz à Catherine Thomas, George Gorum à Viola Briggs, Joseph O. Meyers à Caroline V. Kern, Jean Chiaruzzi à Anne Marx, Alexandre Walzer à Mary L. Lefèvre, Peter J. McGeey à Katherine M. Long.

NAISSANCES — Mines G. Viviano, une fille ; A. Vuillet, une fille ; W. Johnson, une fille ; J. Chiaruzzi, un garçon ; C. Wack, un garçon.

DECES — Marie J. Baudet, 24 ans, 1025 St-Louis ; E. Stephens, 36 ans, 1624 Touro ; B. F. Lavin, 58 ans, 1211 Magasin ; A. Valdez, 27 ans, 1017 Dauphine ; R. C. Kelly, 4 heures, 539 Calhoun ; Essie Thompson, 9 mois, 1325 Saratoga ; J. Fischer, 41 ans, 2910 Krato ; Annie Ryder, 1 an, 1012 Erato ; L. Moll, 45 ans, Hôpital de Charité ; R. Young, 40 ans, 1129 Julie ; A. Orinch, 83 ans, 2117 Decatur ; S. Williams, 49 ans, Saratoga et Lafayette ; W. Escat, 3 mois, Urquhart et Gordon ; Eva Williams, 18 ans, Hôpital de Charité ; John Tyler, 2 mois, 3653 Annonciation.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District

Pelican Cracker Factory vs Fidelity Surety & Guarantee Co. ; réclamation de $125.

Cæsar Proia vs F. D. Mazzi et Louis Rivera ; réclamation de $313.25.

Hy Becker vs Edna Becker ; demande de partage.

Demandes d'émancipation : Philippine et Viola Olivia Launstenbach, Wm C. Hunt.

Successions ouvertes : Mme Adeline Engers, Joseph Carronna.

Deuxième Cour Inférieure

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions :

Théodore Junca, Mme T. Junca, Jake Stevens, Peter Maier, actes de violence ; Manuel Lafontin, blessures.

[illegible] Wm Johnson, attaque. $25 d'amende ou 30 jours de prison. Acquittés :

Leg Darner, actes de violence ; Camille Gustine, désordre ; John Mechena, attaque et blessure ; F. Bellentine, Anthony Ferretti, actes de violence.

FAITS DIVERS.

Renvoyé.

M. le recorder Marmouget a eu hier dans l'après-midi à juger Dennis Collins, alias Collins, qui a été arrêté à l'arrivée du train de la Louisville and Nashville à six heures 45, et conduit au poste de la rue Claiborne.

Conduit au poste du cinquième le caporal Tanner se soulevait d'avoir arrêté le jeune à plusieurs reprises.

Le détenu avait été blessé par un autre noir. Il avait un paquet sous le bras. On en fit l'inventaire. Il contenait un pantalon de serge bleu, une paire de souliers lacés dans lesquels Collins ne pouvait pas faire entrer ses orteils, et un petit chapeau mou de feutre bleu foncé qui, posé sur la tête du pseudo-propriétaire, semblait une couronne, vu l'étroitesse de la calotte. Sur la bande intérieure était inscrite le nom et l'adresse du marchand : Jake Meyer, Mobile, Alabama.

Collins, pris au piège, prétendit d'abord avoir acheté ces objets de toilette ; mais il finit par avouer au caporal Tanner qu'il avait été blessé par un de ses congénères auquel il avait volé ce paquet compromettant.

En cour, Collins a nié avoir fait cet aveu. Il a déclaré avoir gagné son butin au jeu. Le recorder Marmouget l'a condamné à $20 ou 20 jours, plus 5 jours additionnels si l'amende n'est pas payée.

On suppose que Collins a volé ces vêtements aux régates de la Baie Ste-Louis dimanche dernier, quelqu'un les ayant imprudemment laissés sur le bord de l'eau pour changer de vêtements.

Enfant laissé seul.

Eddie Gill, âgé de 18 mois, a reçu de graves brûlures et a failli brûler la maison qu'habitent ses parents, rue St Philippe 2418.

L'enfant jouait par terre hier matin à côté de sa mère. Ayant besoin de faire une commission au dehors, Mme Gill s'absenta quelques minutes. En entrant elle fut suffoquée par la fumée et atterrée par les cris de son enfant.

Elle entra dans la chambre à coucher : le lit et sa literie étaient en feu. L'enfant se tordait sur le plancher, agonisant, ses vêtements en feu. Elle a pu lui sauver la vie, mais il a reçu des graves brûlures sur le corps et aux jambes.

La pompe de la Compagnie No 5 est arrivée et a éteint l'incendie avec rapidité. L'enfant a été pansé par les étudiants de l'ambulance. On a constaté $25 de dégâts.

Mis à l'amende.

Le recorder Hughes a condamné Edouard Buckley, un vaurien connu de la police, à $50 ou 60 jours de geôle, à cause de sa conduite lundi soir.

A l'angle des rues Howard et Thalie, Buckley, qui était ivre, jurait à haute voix. Il a de plus insulté Narcisse Laurent. Il s'ensuivit une rixe qui fit arrêter les deux hommes par les agents Bitterwolf et Lehman.

Ce traitement n'était pas du goût de Buckley. Il se mit à injurier les officiers de police et sa propre mère, en appliquant de très vilaines épithètes et voulant la frapper.

Il se dit ouvrier, travaillant à tout façon à pouvoir vivre. Il a été arrêté une fois pour avoir tué un homme du nom de Donelue, près du Bassin Neuf.

Laurent a été déclaré innocent.

Trop bruyants.

Trois musiciens de la bande qui fait flores à West End ont comparu hier matin devant le recorder Hughes pour bris de paix.

Après le concert, l'avant-dernière nuit, ils ont soupé et ont gaiement festoyé, tant et si bien que, vu l'heure avancée, l'expansion de leur gaieté bruyante a dû être calmée.

A l'angle des rues St-Charles et [illegible] essaier sans succès de les amener par la persuasion à être plus discrets dans leurs manifestations. Ils se sont indignés de l'admonestation et ont dû être arrêtés.

Chacun d'eux ont été invité par le recorder à choisir entre $5 d'amende ou 11 jours de prison.

Grave blessure.

Le serre-frein John Guérin Jr, a 21 ans. Il vient d'être victime d'un accident sérieux. Il travaillait sur la levée au bas de la rue Gaienne quand son pied se trouva pris entre deux chars de fret et fut broyé.

Il a été pansé à l'hôpital.

Guérin demeure rue Thalie près Howard.

Rixe.

Vers une heure du matin Whitney Smith a été frappé d'un coup de couteau à la tête droite par Clarence Moore, dans une bataille qui a eu lieu à l'angle des rues Perdido et Liberté.

Smith recommandait chez elles deux femmes au scrutin du jugement quand la rixe survint.

POUR LA
CONSTIPATION
BUVEZ
Hunyadi János
Eau Minérale Laxative Naturelle.
Elle l'ambassad, coyez sûr de demander le nom en plein
HUNYADI JANOS
et si vous ne demandez que l'Eau d'Hunyadi on pourra vous induire en erreur
L'ETIQUETTE EST BLEUE, ET ROUGE AU CENTRE.

Poudre Dentifrice
PARFAITE DU
Dr. Lyon.
Les personnes raffinées en font usage depuis plus d'un quart de siècle.
PRÉPARÉE PAR
J. W. Lyon, D.D.S.
7 jan—1 an—mer

Service Civil.

Il y a eu une réunion fort importante des commissaires du service civil hier matin. On y a discuté les examens que doivent subir les employés des services des égouts et de la distribution de l'eau. On a demandé à M. Gilmore, avocat de la ville, ce qu'il pensait de ces examens.

Son Honneur le maire Capdevielle présidait. Etaient présents MM. les commissaires Tujague et Baldwin et M. Gilmore. Le compte rendu du dernier meeting a été lu par M. Fowler, secrétaire.

M. Gilmore a tenu parole, et soutenu l'opinion qu'il avait émise le 3 septembre 1902. Elle était appuyée sur des considérations de la section 8 de l'acte 3 de 1902, que la Cour Suprême a déclarées inconstitutionnelles. Le Bureau des Egouts et de la distribution de l'eau est organisé d'après l'acte 6 de la session supplémentaire de 1899, qui a éliminé les membres de la Commission du Drainage.

La section 29 de l'acte 89 de 1900 exempte du service civil les commis en chef, les caissiers, les percepteurs d'impôts, les ingénieurs civils et les vétérans confédérés.

La section 13 de l'acte 3 de 1902 établit que le bureau des égouts et des eaux a le pouvoir et le droit d'employer les commis nécessaires, les ingénieurs, les chauffeurs, les travailleurs habiles et les employés capables, le titre d'"ingénieurs" désignant ceux qui ont la surveillance et l'établissement des machines et de l'électricité, mais excluant les ingénieurs purement civils.

La section 29 de l'acte 89 de 1900 [illegible] exempte du service civil les travaux qui s'occupent de la voirie et de l'entretien des rues, les charpentiers qui construisent les ponts, les gardiens, les domestiques et les concierges sont aussi exemptés, à moins qu'ils n'aient des capacités spéciales reconnues.

Ceux qui ont jusqu'ici rempli des fonctions analogues à celles que crée l'installation des Egouts et des Eaux, peuvent être attachés aux services nouveaux, vu leur compétence ou leur capacité. Avant l'arrêt de la Cour Suprême, l'avis de M. Gurley était de confirmer officiellement le droit de remplir des fonctions civiles aux employés compétents au point de vue pratique, le passé leur créant des droits, sans que cependant ces droits établissent une permanence qui pourrait créer plus tard des difficultés à l'administration.

Séparation de biens.

Mme Marie Morse, femme d'Joseph J. Hollander, a enregistré hier un procès, à la cour civile de district, demandant une séparation de biens entre elle et son mari.

La pétitionnaire allègue que, par son contrat de mariage, il a été établi qu'elle avait reçu de sa mère, Mme Régina Morse, une somme de $5,000, qu'elle a remise à son mari. Ce contrat a été enregistré au bureau des hypothèques.

Elle demande actuellement une séparation de biens, parce que les affaires de son mari lui semblent réclamer qu'elle prenne charge de ses propres intérêts. Les créanciers ont des droits sur les biens de son mari et pourraient mettre en danger sa dot, qu'elle réclame, tout en déclarant lui abandonner $810 de son avoir pour les meubles et les effets qu'il a achetés pour elle.

Inventaire.

L'inventaire de la succession de Gottfried Hollerbach et de sa femme a été enregistré hier à la cour civile de district. La récapitulation de cet inventaire a donné, comme total, $44,610.

Conseil Municipal.

Séance régulière sous la présidence de M. Mehle.

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1903.

Aux membres du Conseil.

Je vous transmets les documents suivants :

Note du commissaire des travaux publics relative à l'entretien du terrain neutre de la rue du Canal.

Note du même fonctionnaire recommandant l'achat de balayeuses pour les rues.

Je vous transmets aussi une pétition signée de nombreux propriétaires de la rue St-Charles qui requièrent le conseil d'accepter l'offre de la compagnie de chemins de fer de la Nouvelle-Orléans de ne laisser qu'une voie sur la rue St-Charles, entre la rue du Canal et le rond-point Lee.

Respectueusement,
PAUL CAPDEVIELLE,
Maire.

Le message du maire est reçu et les documents communiqués sont renvoyés aux comités compétents.

La séance est suspendue pendant cinq minutes pour l'examen du cautionnement de M. Frederick Fairchild, commis en chef du trésorier de la ville.

Un congé de trente jours est accordé au conseiller Carey.

Après la lecture des rapports le conseil adopte les ordonnances suivantes :

Ordonnance pourvoyant à la pose d'une lampe électrique à l'angle de la rue Encampement et de la Grande Route St Jean.

Ordonnances permettant d'ouvrir un débit de liqueurs aux suivants :

H. Scheffer, rue Laurel, près de l'avenue Nashville ; Aug. Schiro, à l'angle des rues Conti et Chartres ; H. Diehl, au numéro 240 de la rue Bourgogne ; James Mohan, aux numéros 2540 et 2542 de la rue Poydras ; P. C. Le Breton, à l'angle des rue St-Claude et Antmony ; A. Herzog, à l'angle des rues Marigny et Johnson ; Veuve C. Gerchoux, à l'angle des rues Champs-Elysées et Claiborne ; Vincent del Ponte, à l'angle des rues Burgette et Forstney.

Ordonnance relative à un nouveau pavage de la rue Royale, de Bienville à Toulouse.

Ordonnance permettant au Young Men's Gymnastic Club de forer un puits artésien sur sa propriété, rue N. Rempart, 209.

Diverses ordonnances d'intérêt secondaire sont également adoptées.

Aux affaires nouvelles deux rapports du comité numéro 6, un rapport de majorité et un rapport de minorité, relativement à l'achat de balayeuses pour les rues recommandé par l'Union Progressiste, sont discutés.

Il est décidé de recevoir le rapport de minorité et de le renvoyer au comité de finances.

La proposition de voyage de certains membres du conseil aux dépôts d'asphalte de la compagnie Obispo, en Californie, sur invitation de ladite compagnie, pour une inspection, vient en discussion.

MM. Shields et Moss avaient été désignés par le président du conseil pour faire ce voyage. Ces messieurs ne croyant pas devoir accepter de voyager aux frais de la compagnie, il est proposé d'inviter le maire à offrir au professeur Metz, chimiste de la ville, de se rendre aux dépôts de la compagnie Obispo pour y examiner l'asphalte et l'analyser.

Il est procédé au scrutin sur cette proposition et le conseil se divise également.

M. McRacken, qui a remplacé M. Mehle à la présidence, décide que la requête sera faite.

Après la lecture des affaires nouvelles la séance est levée.

Testament.

Le testament de feu Mme Désirée Esther Lopez, femme d'Isidore Simon, a été enregistré hier à la cour civile de district. La testatrice laisse à sa mère, Mme Moise M. Lopez, l'usufruit de ses biens pendant sa vie, et la part qu'elle possède dans les deux propriétés qui se trouvent à l'angle des rues Chartres et Bienville.

Elle laisse la nue propriété de ses immeubles à son mari, sous réserve de l'usufruit dont sa mère devra jouir sa vie durant.

Base Ball.

Montgomery, 7 : Memphis, 2.
Atlanta, 2 : Shreveport, 1.
Little-Rock, 12 : Nashville, 8.
Chicago, 3 : New York, 2.
Washington, 5 : Cleveland, 2.
Detroit, 8 : Philadelphie, 7.
St. Louis, 3 : Boston, 2.
Boston, 5 : Cincinnati, 3.
St Louis, 4 : New York, 7.
Philadelphie, 6 : Chicago, 3.
Brooklyn, 5 : Pittsburg, 2.
Louisville, 8 : Columbus, 3.
Indianapolis, 6 : Toledo, 3.
Kansas City, 5 : Minneapolis, 3.
Milwaukee, 8 : St-Paul, 0.

Querelle d'Amazones.

A la suite d'une querelle motivée par la boisson, Marie Wilson a reçu une blessure à la figure, au côté gauche, infligée par Georgie Givens, qui s'est échappée.

La blessée a été pansée à l'hôpital.

Départ de M. Watson.

M. Watson, ex-commis en chef de la Trésorerie, était hier en train de mettre en ordre les papiers qu'il doit remettre à M. McGrath, avant de quitter le service d'une façon définitive.

Durant son service actif, M. Watson assumait la responsabilité du service des employés de la Trésorerie. Il était commis en chef de M. Penrose.

On se souvient des regrettables différends qui surgirent quand la position de trésorier fut donnée à M. McGrath et quand M. Watson refusa d'obéir aux ordres de son nouveau supérieur hiérarchique.

M. Watson a dit qu'il aurait fini son inventaire dans quelques jours.

JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres
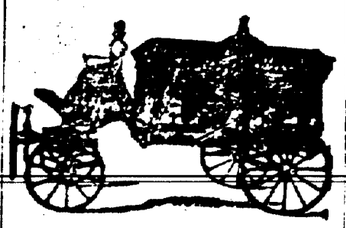
Raoul Bonnot, Directeur.
No 628 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1043

Téléphone No 408.
F. LAUDUMIEY & CO.,
LIMITED.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres,
1108 et 1112 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 2893
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & RAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No 1308 Avenue Nord Remparts,
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1an

HUILE D'OLIVE
ADOLPHE PUGET,
MARSEILLE,
Emballée en bouteilles, demi-bouteilles et quart-bouteilles et en estagnons de 5 gallons, 1 gallon, demi-gallon et quart gallon.
Exigez cette marque si vous voulez l'huile la plus pure et de la meilleure qualité.
EN VENTE DANS TOUTES LES EPICERIES.
1er jan (1)—6m

Epreuve Gratuite.
Mort aux Cheveux—Racine et Poils.
Nouvelle Découverte par Mlles BELL.

Un Traitement d'Essai GRATUIT à toute personne affligée de Poils sur la Figure, le Cou ou les Bras.
Nous avons enfin fait la découverte qui a embarrassé les calmistes et bien d'autres pendant des siècles—celle de détruire absolument et pour toujours les cheveux superflus racine et poil, que ce soit une moustache ou des poils sur le cou, les joues ou les bras, et cela sans nuire aucunement à la peau la plus fine ou la plus sensible.
Les Demoiselles Bell ont éprouvé à fond son efficacité et désirent que le mérite entier de leur traitement auquel elles ont donné le nom désopilif de "BELL-ALL-HAIR," soit connu de tous ceux qui sont affligés de cette surabondance de cheveux. Pour arriver à ce, un traitement d'épreuve sera envoyé gratuitement à toute dame qui en fera la demande (par écrit, disant qu'elle a vu l'offre dans ce journal. Sans qu'il vous en coûte un sou vous pourrez voir par vous-même ce qui est cette découverte. Il évidence dans votre propre cas vous convaincra alors que le traitement "BELL-ALL-HAIR," vous débarrassera d'une des choses qui nuisent le plus à une beauté parfaite, une surabondance de cheveux sur la figure ou le cou des femmes.
Veuillez bien comprendre qu'une démonstration personnelle de notre traitement ne vous coûtera rien. Un traitement d'essai vous sera envoyé gratuitement, que vous pourrez employer vous-même et éprouver avant ce que nous avancons, en nous envoyant deux timbres de deux cents pour l'expédition par la poste.
LES DEMOISELLES BELL
75 et 80 Cinquième Avenue,
New York.

AVIS SPECIAL.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU Port de la Nouvelle Orléans, No 337 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1903. — Des soumissions cachetées seront reçues par le Bureau des Commissaires du Port de la Nouvelle-Orléans, à ce bureau jusqu'au 14 juillet 1903, à 7 heures 30 P. M., pour la construction complète du hangar en acier de la rue Julie, 400 pieds de longueur et 125 pieds de largeur.

Dépôt $4,000. Bon. Le montant total de l'estimation du prix du contrat. Paiements : Quatre-vingt pour cent (80 0/0) de l'estimation mensuelle de l'ingénieur. Le droit est réservé de rejeter chacune ou toutes les soumissions. Pour les spécifications, formes de soumissions, etc., s'adresser à Coleman, Malochée & Villeré, ingénieurs, No 1109, Bâtisse Hennen, Nouvelle-Orléans.

HUGH McCLOSKEY,
15 juin—au 14 juillet Président.

PETER GALLAGHER,
ENCANTEUR
—Et Agent—
Propriétés Foncières et Assurance.
Voyez le et vous serez satisfait.
No 846 rue Commune.

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.
Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.
Vous préserve des piqures des Moustiques.
En vente au No 129 rue Decatur
Petite bouteille ..... 25c.
Grand flacon ..... 50c.

AMUSEMENTS.

WEST END.
TOUS LES SOIRS.
Présentant
L'Orchestre Militaire et de Concert d'Armand Venzey,
de 35 musiciens.
Tous les soirs, 8.30. Dimanches, 5 heures. Les Chiens et les Singes de Mlle George Austin Moore. La Vitagraphe populaire avec toutes les nouvelles scènes du jour. Sièges réservés 10c, en vente une semaine à l'avance chez A. Baldwin, coin des rues Commune et Camp ; U. J. Vogts, 838 Canal.
19 av—

ATHLETIC PARK.
PLUIE OU BEAU TEMPS.
Olympia Opera Co.
Dixième semaine—succès continu.
CE SOIR,
"The Three Black Cloaks"
Entrée ..... 10 et 15c
Sièges réservés, galerie 25c
Orchestre ..... 15c et 20c. Loges 25c
Lever du rideau à 8.15 précises.
Mardi 30 Juin—Jour de la Célébration Annuelle de l'Anniversaire des Knights of Honor.
Sièges réservés au magasin de Musique de Grunewald. 16 mai—

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER
NEW CAMELIA,
Commençant le 16 avril 1903.
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées :
Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.
L'eau et le temps le permettant.
EXCURSIONS.
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les mercredis et dimanches à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.
W. C. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.
16 avril—

EXCURSIONS DU DIMANCHE A BON MARCHÉ
SUR LE NEW ORLEANS, FORT JACKSON ET GRAND ISLE RAILROAD
Les trains partent d'Alger à 9 heures a. m. et arrivent à 7.35 heures p. m. Billets pour l'aller et le retour 50 sous, 75 sous et $2.
J. S. LANDRY,
Surintendant.

AVIS DE DIVIDENDES.

LA NOUVELLE ORLEANS, 24 juin 1903. — A la réunion du bureau des directeurs de la Banque Nationale Germania tenue aujourd'hui un dividende semestriel de TROIS DOLLARS par action a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable sur demande à partir du et après le 1er juillet 1903.
25 juin—2 sem F. DIETZE, Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD de la Nouvelle Orléans, No 314 rue Camp — Nouvelle Orléans, le 30 juin 1903.
A une réunion régulière du Bureau des Directeurs de cette compagnie, un dividende semi-annuel de QUATRE DOLLARS ($4.00) par action a été déclaré des profits des dernières six mois payable sur demande.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.
1 juil—une sem

BANQUE NATIONALE D'ETAT—Nouvelle-Orléans, Lne, le 30 juin 1903 — A une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de TROIS DOLLARS par action, a été déclaré des profits des dernières six mois payable le et après le 1er juillet 1903.
C. H. CULBERTSON, Vice-Président et Caissier.
1er juil—1 sem

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.
Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve
DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS.
MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. IL CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR, GUERIT les COLIQUES VENTEUSES et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander Mrs. Winslow's Soothing Syrup, et de n'en prendre aucun autre.
Vingt-cinq Cents la Bouteille.
1er jev (1) a

vide désormais, mais vous voyez qu'elle ne recélait rien de bien grave.

Et Cartigny prit congé pour se rendre à la Bourse.

Clarisse resta très agitée.

Le désinvolture de Michel avait paru étrange à la jeune femme. L'intonation de sa voix lui semblait sonner faux. Elle avait cru remarquer dans ses paroles comme une contrainte.

Elle regarda l'énigmatique portefeuille, le soupesa. Elle essaya même de l'ouvrir, mais sans succès.

Changeant d'idée, elle le posa sur la table.

Mais bientôt, elle le reprit, l'examina de nouveau, cherchant encore à deviner ce qu'il pouvait contenir.

Très intriguée, elle s'excitait, se passionnait devant ce mystère. Ses nerfs si sensibles étaient tendus et surexcités.

Parmi les idées imprécises qui assaillaient son cerveau enfiévré, il s'en dessinait une qui l'obséda bientôt tout entière.

Clarisse voulait savoir ! A n'importe quel prix.

On ne dépose pas un portefeuille dans le coffre fort d'une Banque : sans but, pour le plaisir d'en payer la location !

Ainsi, il y avait une entente secrète entre Cartigny et Davenesle !....

Un mystère entre la femme et le mari !

Tout à coup, les tempes de Clarisse battirent.

Il lui semblait encore entendre le juge d'instruction....

S'il y avait un reçu d'argent là-dedans ? Un reçu que Georges voulait cacher ?.... Délivré par une de ces banques étrangères auxquelles M. Mégrigny avait fait allusion....

En tout cas, si ce portefeuille était vide, il n'eût certainement pas été fermé.... Du reste, elle le sentait sous le cuir : il recélait des papiers dans ses plis.

De quelle nature ?....

Des lettres ?....

De qui ?....

C'était facile à savoir !

Pourquoi Clarisse ne l'avait-elle pas déjà ouvert ? Qui le lui avait interdit ?..... Qui donc avait le droit de le lui défendre ?....

Pourtant, un effroi instinctif la retenait encore.

Ne devait-elle pas attendre jusqu'à sa prochaine visite à Georges pour apprendre à celui-ci qu'elle avait pris Cartigny de fouiller ce coffre fort ?

Cela vaudrait mieux peut-être.

Mais attendre !....

Attendre jusque là !....

Quand il suffisait d'un mouvement pour savoir !....

La jeune femme ferma les yeux.

Comme si elle obéissait à une impulsion machinale, elle crispa ses mains, dans un effort, sur la fermeture qui ne tarda pas à céder....

Le portefeuille était ouvert !

Il ne contenait que deux lettres.

Clarisse les parcourut....

Elle jeta un cri et devint d'une pâleur effrayante.

M. Mégrigny avait raison.

Georges Davenesle avait une maîtresse !

C'était la femme qui avait écrit ces lettres, ces lettres qui ne pouvaient laisser subsister aucun doute, aucune équivoque.

Mais, s'il en était ainsi, les déductions du magistrat, vraies pour la femme, devaient être justes jusqu'au bout, dans leur logique implacable !

Si Georges avait une maîtresse,—et maintenant, sa femme en était sûre,—ne pouvait-il pas avoir volé pour elle ?....

Un long frémissement secoua la jeune femme.

Son organisme épuisé venait d'être soumis à une trop forte épreuve.

Elle éclata en sanglots convulsifs qui ne tardèrent pas à dégénérer en une véritable attaque de nerfs !....

Shakespeare, en créant son personnage d'Iago, a personnifié la plus admirable incarnation de l'envie et de la haine qui soit jamais née dans le cerveau d'un écrivain.

Iago a fait des élèves. L'infâme qui pourrissait le cœur ingénu et tendre du faronche Othello a des descendants dont les procédés, pour être plus modernes, n'en gardent pas moins la cautéleuse et sinistre empreinte ancestrale.

Un des fils de "l'honnête Iago", s'appelait Michel Cartigny.

Dans les derniers temps de sa vie de garçon, Davenesle avait eu une liaison.

L'héroïne était une jolie fille employée comme mannequin dans une importante maison de couture de la rue de la Paix.

Grande, mince, élégante, s'habillant très bien ; des yeux et des dents superbes ; gaie, amusante, sans beaucoup de scrupules, Yvonne Aubray possédait tout ce qu'il fallait pour réussir dans la galanterie.

La liaison avec Georges dura environ un an.

Mais tout casse, tout passe....

Un beau jour, l'idylle eut un terme ; et, quelques mois après, Yvonne arrivait à son magasin de la rue de la Paix, non plus le matin à neuf heures, après avoir pris l'omnibus, comme elle en avait l'habitude, mais vers trois heures de l'après-midi, descendant d'un petit coupé qu'un admirateur passionné lui avait offert en même temps qu'un ravissant hôtel.

Le firmament de la galanterie parisienne comptait une étoile de plus.

Mais il faut croire que le physique de Davenesle avait exercé des ravages profonds sur l'imagination de la belle enfant, ou bien que son nouveau seigneur et maître, malgré la générosité avec laquelle il prévenait ses moindres désirs, n'avait pas trouvé le chemin de son cœur, car elle ne tarda pas à écrire à Georges une série d'épîtres enflammées, dont la conclusion était qu'elle voulait le revoir.

Georges avait cédé une ou deux fois à ce caprice ; mais c'était précisément l'époque où il venait de faire la connaissance de Clarisse Savelli qui ne devait pas tarder à devenir sa femme.

Il chargea donc un jour son ami Cartigny de voir Yvonne Aubray, et de rendre à la charmante fille sa correspondance, en même temps qu'il lui offrirait, de la part de l'ancien ami, une gentille bague qui pouvait, sans trop déparer les riches bijoux dont on la comblait, orner un des jolis doigts de la pécheresse.

Cartigny s'acquitta de la commission, en mais homme prévoyant qui sait voir les choses de loin, sur la douzaine de lettres dont se composait la liasse que lui remit Georges, il en garda deux dans son tiroir.

Ces deux lettres étaient précisément les deux dernières.

Elles étaient écrites sur un joli papier portant, au haut de la page, l'adresse du petit hôtel où demeurait Yvonne, et le chiffre de la demi mondaine.

Ce sont ces deux lettres que Michel exhuma de la cachette où elles dormaient paisiblement, lorsqu'il eut forgé de toutes pièces la fable raçontée à Clarisse, suivant laquelle Georges aurait loué un coffre-fort pour y enfouir certains secrets mystérieux.

Le papier des deux missives était absolument net, et l'encre aussi fraîche que si elles avaient été envoyées la veille.

Pas de date. La simple mention du jour de la semaine, comme se contentent de le faire bien des gens, surtout des femmes.

La mise en scène du drame imaginé par Cartigny ne devait se compliquer que d'un portefeuille fermé. Il trouva facilement cet accessoire....

....A force de volonté, Clarisse avait fini par dompter ses nerfs.

Pâle, elle s'était rejetée sur les deux lettres et en avait une seconde fois dévoré le contenu.

Ah ! la rongeur qui lui monta au front en lisant ce qu'une femme dévorée par la passion osait écrire à son amant, sous les couleurs d'une perversité raffinée et élégante !....

Et l'amant de cette femme, c'était Georges Davenesle !

Mais cette créature, qui était-elle ?

Clarisse, après avoir un peu cherché, déchiffra les initiales.

—"Y. A...." Qui cela peut-il être ? se demanda-t-elle fébrilement.

L'adresse que portait le papier était un indice facile.

Clarisse s'y rendit et obtint bientôt d'un voisin les renseignements qu'elle cherchait.

Rien qu'à embrasser d'un coup d'œil cette coquette maison, avec son élégante marquise donnant le perron, ses fenêtres fleuries ; les remises et les communs construits au fond du jardin qui entourait l'hôtel, Mme Davenesle se dit qu'elle avait devant les yeux le gouffre où son mari avait dû engloutir sa fortune.

Oui, c'était évidemment chez cette fille, dont le luxe faisait sensation dans le quartier, qu'avait dû passer l'argent volé au Crédit universel !

Un instant, Clarisse songea à la dénoncer comme complice.

A continuer.